



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maires

Question écrite n° 74925

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que dans certaines communes, la fixation des indemnités du maire est parfois contestée par l'opposition municipale sous des motifs liés soit aux difficultés budgétaires que rencontre la commune, soit au fait que la commune ayant transféré la plupart de ses attributions à une intercommunalité, le maire n'aurait plus qu'une charge de travail réduite. Si la majorité du conseil municipal rejette ces contestations et décide de fixer normalement l'indemnité du maire au taux maximum prévu par la loi, elle lui demande si les conseillers municipaux de l'opposition peuvent engager un recours administratif au motif qu'il y aurait une erreur d'appréciation quant au rejet de leurs arguments.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74925

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1440

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)